

REGLEMENT

CHALLENGE ENDURO KID 2026 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Ce règlement s'applique à chaque épreuve du Challenge Enduro Kid Auvergne-Rhône-Alpes 2026. En vous inscrivant aux épreuves de ce challenge, vous vous engagez à respecter chaque point du présent règlement.

PREAMBULE

Le présent règlement a été édité par le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme, en association avec la commission Enduro. Il s'applique à l'ensemble des épreuves du Challenge 2026. Celui-ci a pour objectif de préciser les règles de base afin d'assurer le bon déroulement des compétitions, le respect des valeurs de ce challenge et des épreuves qui le constituent, la sécurité et le plaisir des participants, l'équité sportive et la préservation de l'environnement.

DEFINITION

L'ENDURO VTT est une discipline en plein développement notamment auprès des jeunes. Elle propose des spéciales chronométrées à profil majoritairement descendant, reliées entre elles par des liaisons à faire dans un temps imparti. C'est une discipline qui favorise le plaisir, la convivialité, la découverte et l'autonomie.

Le Challenge Enduro Kid Auvergne-Rhône-Alpes est exclusivement réservé aux enfants de 9 à 14 ans (année civile) et qui regroupe plusieurs épreuves d'Enduro VTT spécialement adaptées, sur l'ensemble de son territoire.

Le calendrier 2026 du Challenge Enduro Kid Auvergne-Rhône-Alpes est le suivant :

- 1# LA MATHEYSINE - 30 mai 2026
- 2# MEAUDRE - 7 juin 2026
- 3# VELO VERT FESTIVAL - 13 juin 2026
- 4# SEMNOZ - 27 juin 2026
- 5# LA PLAGNE - 11 juillet 2026
- 6# LES MENUIRES - 19 juillet 2026
- 7# VALMOREL - 22 août 2026
- 8# SUPER BESSE - 12 septembre 2026

La saison 2026 sera la huitième édition du Challenge Enduro Kid, suite à l'initiative du Comité Régional désireux de proposer des courses d'Enduro VTT aux plus jeunes.

Mise en place par le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec les organisateurs locaux, le Challenge Enduro Kid est le premier Challenge Enduro de ce type adapté pour les enfants. Celui-ci se place comme une véritable antichambre de la Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Enduro créé en 2017.

L'ESSENTIEL A RETENIR

- Les épreuves sont ouvertes aux concurrents âgés de 9 à 14 ans durant l'année civile (catégories U11, U13, U15), garçons et filles.
- L'équipement obligatoire pour participer aux Enduros Kid est constitué de : VTT (de préférence full ou semi suspendu), casque intégral, genouillères, dorsale, coudières, gants longs, maillot manches longues.
- Les VTT à assistance électrique ne sont pas autorisés sur les Enduros Kid.
- Les inscriptions et le paiement se font en ligne sur une plateforme d'inscription dédiée www.sportsnconnect.com. Néanmoins, l'inscription sur place peut être possible en fonction de la volonté des organisateurs.
- Pour retirer votre plaque le jour de la compétition, vous devez obligatoirement présenter une licence FFC de l'année en cours avec la mention du certificat médical.
- Les personnes sans plaque de course sont strictement interdites de rouler à VTT sur les spéciales ou de courir à côté des enfants sur les spéciales durant la compétition
- Nous vous remercions de respecter la nature, les sentiers, les bénévoles et les autres concurrents. Ne sortez pas des sentiers, ne coupez pas les épingles, ramassez tous vos déchets et soyez fair-play.

1. PARCOURS

1.1. Esprit des parcours Enduro Kid

Les tracés des épreuves Enduro Kid sont conçus avec pour objectifs :

- Procurer du plaisir aux fans de VTT,
- Permettre la formation des jeunes pratiquants aux gestes techniques en descente mais également en montée,
- Favoriser les sentiers dits « naturels », ludiques et techniques sans engagement important,
- Faire découvrir des beaux endroits de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Favoriser et récompenser la polyvalence des pilotes (technique, physique, endurance),
- Ne pas faire de sélection par l'extrême (pas de montées infaisables en spéciales, mise en place d'échappatoires pour les obstacles les plus difficiles en descente),

1.2. Difficulté

Les parcours des épreuves Enduro Kid sont adaptés aux facultés des enfants. Les distances, dénivelés, durées et nombre de spéciales sont appropriés pour chaque catégorie d'âge.

Les données principales des parcours de chaque épreuve sont indiquées à l'avance sur la page d'infos courses.

Tous les parcours (spéciales et liaisons) devront être obligatoirement validé par le référent technique du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme.

1.3. Spéciales

Les spéciales servent à établir le classement des Enduros et à procurer du plaisir aux participants. Elles se déroulent sur des chemins de type single-tracks et sont chronométrées.

Les spéciales ont obligatoirement un profil à majorité descendante (arrivée plus basse que le départ), ce qui n'empêche pas qu'il puisse y avoir des relances durant les spéciales.

La durée, la distance et les dénivelés des spéciales ne sont pas normalisés, cela peut varier d'une épreuve et d'une catégorie à l'autre. Mais de manière générale, la totalité de l'épreuve se situe entre 5 et 15 kilomètres pour un dénivelé négatif de 300 à 800 mètres. Le temps total chronométré se situe lui entre 5 et 20 minutes pour une durée d'épreuve pouvant aller de 1h à 2h d'effort. Un minimum de 3 spéciales et un maximum de 5 spéciales différentes sont à effectuer. Les spéciales font entre 1 minutes et 5 minutes maximum (temps des meilleurs pilotes).

Dénivelé maximum pour l'épreuve :

- 500 à 700 m D+ pour les U15
- 300 à 500 m D+ pour les U13
- 100 à 300 m D+ pour les U11

Les spéciales sont conçues de manière à favoriser la difficulté technique par rapport à la prise de risque. Les parcours sont plutôt lents et sinueux que rapide et engagés.

Durant les spéciales chronométrées, seuls les concurrents (avec plaque de course) sont autorisés à se déplacer à vélo. Interdiction à toute personne sans plaque d'effectuer les spéciales à vélo durant la période de chronométrage. Des pénalités seront attribuées par l'organisation aux enfants accompagnés d'un adulte sur une spéciale (à pied ou en vélo).

1.4. Liaisons

Les liaisons font partie intégrante du concept de l'Enduro, elles assurent l'aspect physique qui fait partie de l'ADN de cette discipline. Elles sont un vecteur de convivialité (partage avec les autres participants). Les liaisons ne sont pas chronométrées, mais elles sont à effectuer dans un temps imparti, communiqué aux participants au départ de l'épreuve. Les liaisons se font sur des routes, pistes, sentiers ou exceptionnellement avec l'aide de remontées mécaniques.

TOUTES AIDES EXTERIEURES LORS DES LIAISONS PÉDALÉES EST FORMELLEMENT INTERDITE, SOUS PEINE D'EXCLUSION.

Pendant les liaisons, les concurrents s'engagent à :

- Porter toujours un casque
- Respecter le code de la route

1.5. Dévoilement du parcours

Le « pilotage à vue » fait profondément partie de la culture de l'Enduro et des valeurs originelles de cette discipline. C'est pourquoi le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme encourage les organisateurs à maintenir leurs parcours secrets au maximum. Ceci est également une bonne chose pour la préservation de la nature et la non-sur-fréquentation des sentiers.

Pour autant, les organisateurs qui le souhaitent sont autorisés à diffuser une partie du parcours, avec toutefois 2 restrictions essentielles :

- Diffusion maximum de 50% du tracé
- Annonce au plus tôt 10 jours avant la course, pas avant

Le parcours définitif intégral des épreuves sera affiché sur place le jour de l'épreuve, à proximité du point de retrait des plaques.

Des reconnaissances devront être mises en place la veille ou le jour de l'épreuve. Le but de ces reconnaissances est d'attirer l'attention des concurrents sur les spécificités et les difficultés technique du parcours. **Une seule reconnaissance de chaque spéciale est autorisée.**

1.6. Pénalités

Les organisateurs se réservent le droit d'appliquer des pénalités ou d'exclure des participants aperçus volontairement sur une partie secrète du parcours avant le jour de l'épreuve.

2. MATERIEL

2.1. Vélo

Les participants doivent obligatoirement utiliser le même vélo sur toute la durée de l'épreuve (liaisons et spéciales). Les vélos seront normalement identifiés par un collier lors de l'inscription.

2.2. Typés de vélos acceptés

Sont acceptés sur les épreuves du Challenge Enduro Kid, les vélos suivants : VTT 20 pouces / VTT 24 pouces / VTT 26 pouces / VTT 27.5 pouces, 27.5+ / VTT 29 pouces, 29+ .

Le format mulet est autorisé également.

Les VAE ne sont pas autorisés.

Au niveau du débattement (suspensions), les participants sont libres de faire ce choix. Les VAE ne sont pas autorisés.

Les participants doivent avoir un vélo muni d'une fourche simple T.

2.3. Assistance mécanique

En cas de problème mécanique (casse, dysfonctionnement, crevaison) :

- Durant une spéciale chronométrée : le concurrent devra réparer seul, sans assistance extérieure, ou finir la spéciale à pied. Seul un concurrent sera autorisé à lui apporter une aide.
- Hors spéciale (liaison ou arrivée d'une spéciale) : les concurrents pourront être aidés par un adulte, c'est à dire pour réparer le problème mécanique, en aucun cas remplacer (sauf une chambre à air, une chaîne, un dérailleur ou des roues).

2.4. Protections obligatoires

Par souci de sécurité et de formation des jeunes, la participation à une épreuve du Challenge Enduro Kid requiert les protections suivantes :

- Casque intégral obligatoire (casques à mentonnière amovible acceptés à condition de disposer d'une norme CE)
- Dorsale obligatoire (norme CE)
- Genouillères obligatoires
- Coudières obligatoires
- Gants longs obligatoires
- Maillot long obligatoire

TOUT CONCURRENT QUI NE POSSÈDERA PAS LA TOTALITÉ DU MATÉRIEL OBLIGATOIRE SE VERRA REFUSÉ LE DÉPART.

L'organisation demande également à chaque participant de porter son casque sur la totalité du parcours, y compris durant les liaisons.

3. DISPOSITION DE SECURITE

Un soin particulier est porté à la sécurité sur les épreuves du Challenge Enduro Kid. Pour assurer le bon déroulement et la protection des enfants, plusieurs dispositions sont prises :

Parcours : L'organisateur s'engage à adapter la difficulté physique et technique du parcours à l'âge des concurrents. Concrètement, le tracé d'un Enduro Kid est forcément moins engagé, moins long, moins technique et comporte moins de dénivelé qu'un Enduro pour adultes.

Équipement des concurrents : Les concurrents s'engagent à porter les protections obligatoires tout au long de l'épreuve (voir *article 2.4*), sans quoi il sera exclu ; et l'organisateur s'engage à faire contrôler le bon port de chaque protection au départ de chaque spéciale pour chaque concurrent.

Balisage et signaleurs : L'organisateur s'engage à mettre en place un balisage suffisant pour une bonne lecture du tracé et à disposer des signaleurs pour prévenir les passages les plus techniques et alerter en cas de chute d'un participant.

Reconnaissance du parcours : L'organisateur s'engage à mettre en place une reconnaissance du parcours dans les meilleures conditions.

Encadrants interdits sur les spéciales ! Nous rappelons que les enfants réalisent les spéciales seuls. Aucun encadrant, parent ou ami n'est autorisé à rouler avec/devant/derrière un enfant durant les spéciales chronométrés, sous peine de pénalités attribués aux enfants ! Ils pourront les rejoindre à l'arrivée des spéciales après que l'organisateur leur a donné l'autorisation de rouler sur le tracé de la course.

4. PLACEMENT DES PARTICIPANTS

4.1. Attribution des numéros

Les numéros de plaques seront attribués sur la base du classement général du Challenge Enduro Kid, par catégories :

- sur la 1ère manche de la saison : en fonction du classement final de l'année n-1
- sur les manches suivantes : en fonction du classement provisoire de l'année en cours

4.2. Ordres de départ

Les concurrents seront groupés par catégories. Ainsi, tous les enfants d'une même catégorie disposeront de numéros de plaque à la suite et partiront les uns derrière les autres.

5. CATEGORIES

Seuls les enfants évoluant dans les catégories suivantes peuvent prendre le départ d'une épreuve du Challenge Enduro Kid :

- U11 Filles (9-10 ans* / 2017 - 2016)
- U13 Filles (11-12 ans* / 2015 - 2014)
- U15 Filles (13-14 ans* / 2013 - 2012)
- U11 Garçons (9-10 ans* / 2017 - 2016)
- U13 Garçons (11-12 ans* / 2015 - 2014)
- U15 Garçons (13-14 ans* / 2013 - 2012)

Pas de sur-classement autorisé.

** âge obtenu au cours de l'année civile*

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer à une épreuve du Challenge Enduro Kid, il faut :

- Le montant de l'inscription est fixé à 25 € maximum pour les participants licenciés auprès de la Fédération Française de Cyclisme ou d'une fédération étrangère affiliée à l'Union Cycliste Internationale.
- Dix euros supplémentaires pour les personnes non licenciées à une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale.

- Possibilité de s'inscrire sur place sous réserve de places disponibles et moyennant une majoration de 5 €.
- Respecter le présent règlement.
- Avoir entre 9 ans minimum et 14 ans maximum dans l'année.
- Présenter une licence de la Fédération Française de Cyclisme en cours de validité ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition, datant de moins d'un an le jour de l'épreuve ou d'avoir un « Pass Accueil Jeune ». Le Club organisateur devra souscrire une assurance complémentaire pour les pratiquants non licenciés.
- Présenter un accord des représentants légaux
- Avoir la totalité du matériel obligatoire (cf *article 2.4* du présent règlement)
- Il est possible de participer aux épreuves de descente, organisées par le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes afin d'entrer dans le classement général « Challenge Gravity Kid ». Ce Challenge regroupe la pratique de l'enduro et de la descente, dans un but de formation complémentaire des jeunes.

7. ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Les organisateurs d'épreuves du Challenge Enduro Kid et les coureurs qui participent à ces épreuves sont tenus de respecter l'environnement.

8. LA CHARTE DU VÉTÉTISTE

- 1- Je respecte le sentier, je ne coupe pas les virages et ne crée pas de nouvelles traces
- 2- Je respecte les autres usagers, je cède le passage aux randonneurs et aux cavaliers, je maîtrise ma vitesse en toute circonstance
- 3- Je respecte la faune et la flore, les activités pastorales et agricoles, et ne laisse ni traces ni déchets
- 4- Je ne roule que sur des sentiers ouverts et autorisés
- 5- Je suis responsable, j'agis, j'informe, j'éduque, pour la sauvegarde et le maintien des sentiers

9. LA CHARTE DE L'ORGANISATEUR

- 1- Mettre en place un parcours adapté et sécurisé
- 2- Prendre les précautions nécessaires pour que son événement s'inscrive dans une logique de respect de l'environnement (ne pas couper d'arbres, barrer les coupes, sensibiliser les participants, ramasser les débris oubliés par les concurrents)
- 3- Utiliser un balisage temporaire ou biodégradable
- 4- Débaliser le parcours dès la fin de l'épreuve
- 5- Remettre en état les portions détériorées
- 6- Faire jouer l'alternance de sentiers d'années en années

Les organisateurs se réservent le droit de sanctionner par une **pénalité** les pilotes vus par un commissaire en train de jeter ses détrit (chambre à air, emballage de barre énergétique, etc...) dans la nature, tout comme ils le feront pour ceux qui sortent des chemins.

10. DÉROULEMENT DE COURSE

Le participant déclaré vainqueur sera celui ayant effectué la totalité du parcours en un minimum de temps, par cumul des chronos des spéciales.

En cas d'égalité, le nombre de meilleures places départagera les concurrents. En cas de nouvelle égalité, le temps de la dernière spéciale départagera les concurrents.

Les participants devront se présenter aux départs des spéciales aux heures indiquées par l'organisation. En cas de retard, des pénalités seront appliquées.

Les participants s'engagent à réaliser le parcours dans son intégralité, sans sortir des sentiers balisés, et sans prendre de raccourci. Tout concurrent pris sur le fait par les commissaires sera mis hors course.

11. CLASSEMENTS DU CHALLENGE ENDURO KID

11.1. Catégories récompensées

- U11 Filles (9-10 ans*)
- U13 Filles (11-12 ans*)
- U15 Filles (13-14 ans*)
- U11 Garçons (9-10 ans*)
- U13 Garçons (11-12 ans*)
- U15 Garçons (13-14 ans*)

** âge obtenu au cours de l'année civile*

11.2. Attribution des points pour le challenge

Des points sont attribués à l'issue de chaque épreuve, pour constituer un classement général du Challenge Enduro Kid. Les 20 premiers de chaque catégorie reçoivent des points, selon le barème qui suit :

1er: 40 pts / 2e: 35 pts / 3e: 30 pts / 4e: 26 pts / 5e: 23 pts / 6e: 20 pts / 7e: 18 pts / 8e: 16 pts / 9e: 14 pts / 10e: 12 pt / 11e: 10 pts / 12e: 9 pts / 13e: 8 pts / 14e: 7 pts / 15e: 6 pts / 16e: 5 pts / 17e: 4 pts / 18e: 3 pts / 19e: 2 pts / 20e: 1 pt

11.3. Établissement du classement général

Le classement général est constitué à partir du cumul des points recueillis sur la totalité des épreuves. Pour cette saison 2026, un joker sera possible. Seuls les jeunes ayant une licence à la Fédération Française de Cyclisme Auvergne-Rhône-Alpes pourront obtenir des points et les cumuler pour prétendre au classement général. La participation à la manche finale est obligatoire pour prétendre au classement général et aux récompenses.

12. DROITS D'IMAGE

Toute personne s'inscrivant à une épreuve du Challenge Enduro Kid, accorde automatiquement à l'organisateur de cette épreuve et au Comité Régionale Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme, le droit de réaliser et d'utiliser des vidéos et des photos de lui, à des fins journalistiques ou promotionnelles.